



Comité national de la Biodiversité

Comité national de la biodiversité du 1^{er} février 2023

Procès-verbal

La quatrième réunion plénière de la seconde mandature du Comité national de la biodiversité (CNB) s'est tenue le 1^{er} février 2023 sous la présidence de Mme Bérangère COUILLARD, secrétaire d'État chargée de l'écologie et la vice-présidence de M. Bertrand GALTIER. Elle a réuni près de 100 membres de l'instance.

1. Accueil par M. Bertrand GALTIER et discours introductif de Mme Bérangère COUILLARD, secrétaire d'État chargée de l'Écologie et échanges avec les membres

Bertrand GALTIER salue les membres présents à cette réunion plénière et liste les points qui seront abordés ce jour.

Bérangère COUILLARD se réjouit de cette réunion permettant de traiter collectivement les nombreux sujets en cours. Elle indique que les recommandations émises par le groupe de travail portant sur les cibles et indicateurs de la Stratégie nationale de la Biodiversité (SNB) seront prises en compte dans la rédaction finale. Elle liste ensuite les travaux actuellement menés au sein de l'administration. Ainsi, la DEB et l'OFB œuvrent à l'ajustement de la structure de la version pré-COP15 de la SNB à celle du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, afin d'y intégrer l'ensemble des engagements pris durant la COP15. En outre, il a été décidé de renforcer et d'apporter des précisions quant à la gouvernance de la SNB. L'articulation entre l'État et les acteurs territoriaux est encore à définir et une réflexion est actuellement menée sur ce sujet.

En termes de calendrier, elle souhaiterait que la version finale de la SNB soit soumise au CNB au mois de mars prochain, pour une publication à la fin du mois d'avril, voire mai, mais demande pour autant à ne pas précipiter sa finalisation.

Par ailleurs, elle invite les acteurs concernés à accélérer fortement les travaux portant sur la création d'aires protégées acceptées et utiles. Afin de favoriser l'appropriation locale des enjeux, des comités départementaux « aires protégées » sont ainsi mis en place. De plus, les

moyens fournis aux PNR, dont le rôle est essentiel et reconnu, seront renforcés. L'objectif de placer un tiers de ces aires protégées en protection forte (dont la notion est actuellement définie) a été fixé.

Enfin, la plateforme Aides-territoires, dédiée au fonds d'accélération pour la transition écologique, est en ligne. 150 millions d'euros seront dédiés à l'accompagnement de la mise en œuvre de la SNB et la somme de 100 millions d'euros contribuera aux travaux concernant les friches et la renaturation des villes.

2. Présentation du rapport conjoint de l'IGF et IGEDD relatif au financement de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030 – Information et discussion

Support de présentation : https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p_6356634&mids=&portlet=p_5257770&types=ALL&displayedPublication=186385740_DBFileDocument

Virginie DUMOULIN (IGEDD) indique qu'il s'agit d'une mission réalisée conjointement par le ministère de la Transition écologique et par le ministère des Finances. Elle en rappelle les objectifs, à savoir :

- Évaluer les financements existants ;
- Évaluer les dépenses dommageables ;
- Définir les modalités de déploiement.

Sampieru REPETTI-DEIANA (IGF) présente ensuite les conclusions de ce rapport. S'agissant de l'état des lieux des financements, la mission a recensé, en 2021 :

- 2,3 milliards d'euros de crédits publics au titre des politiques de biodiversité ;
- 2,4 milliards d'euros au titre des politiques connexes.

En outre, 10,2 milliards d'euros de subventions dommageables (notamment les aides agricoles et celles favorisant l'artificialisation des sols) ont été financés en 2022 par l'État et les fonds européens. Celles émises au titre des collectivités locales n'ont pas pu être identifiées. La mission conseille ainsi de réduire ces subventions et d'utiliser une partie des ressources dégagées pour financer des actions favorables à la biodiversité.

S'agissant de la SNB, la mission a conclu que les mesures retenues nécessitaient de nouveaux financements. Un calcul de hiérarchisation des critères a permis de mettre en avant un besoin brut d'environ 619 millions d'euros en 2023 et de 892 millions d'euros en 2027 (sans compter les mesures du règlement européen en matière de restauration écologique). Quant au besoin net, c'est-à-dire après avoir intégré au besoin brut des financements existants ou annoncés (tels que le fonds friches ou le fonds de renaturation en ville), il s'élèverait à 174 millions d'euros en 2023 et à 465 millions d'euros en 2027. La mission conseille de renforcer la SNB de manière à ce que sa mise en œuvre et son financement soient interministériels et territorialisés.

Enfin, la mission a identifié des leviers complémentaires et incitatifs, tels que :

- le levier fiscal (et l'intégration du principe pollueur-payeur) ;
- le levier relatif à la séquence ERC (afin de rendre son application incontournable) ;
- le levier des financements privés (qui gagneraient à intégrer les risques et effets liés à la biodiversité).

Bérangère COUILLARD remercie les intervenants pour leur travail de qualité. Ce rapport souligne la nécessité de disposer de davantage de moyens sur le court terme, impliquant d'intenses négociations à la fois nationales et européennes. Elle suggère que la CNB mène une réflexion sur les financements privés qui pourraient s'intégrer à la SNB.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Humanité et biodiversité) soutient l'idée d'orienter les financements existants en faveur de la biodiversité, mais s'interroge sur sa concrétisation.

Rémi LE BESQ (CFDT) souhaite savoir pourquoi la mission n'a pas conseillé d'augmenter les moyens humains dans les agences de l'eau.

Jean-François SILVAIN (Office pour les insectes et leur environnement) suggère de rendre payant l'accès à certaines aires protégées.

Sylvie GILLET (Association Orée) assure que le secteur privé dispose de métriques permettant de quantifier les impacts et les risques. Il convient à présent de s'entendre sur quelques indicateurs au service de trajectoires de réduction et d'encourager les entreprises quantifiant leurs risques. Elle s'enquiert de la possibilité de rendre opposables les objectifs de la SNB, au même titre que la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

Sampieru REPETTI-DEIANA (IGF) explique que la mission ne peut qu'émettre des recommandations sur les orientations de financements. De plus, les moyens humains ont été identifiés s'agissant des opérateurs de l'État, y compris les agences de l'eau.

Virginie DUMOULIN (IGEDD) ajoute qu'une réflexion précédemment menée sur les aires protégées a conclu que l'état d'esprit actuel en France était incompatible avec le fait de rendre l'accès payant. En outre, le financement ainsi acquis serait minime. De plus, il conviendrait davantage de réorienter les financements au sein du secteur privé vers des pratiques moins dommageables pour la biodiversité. Enfin, la SNB ne dispose pas encore d'objectifs précis pouvant être rendus opposables.

Didier BABIN (Man and Biosphère) regrette que l'évaluation de la SNB ait porté sur la version pré-COP15 (sans plan d'action). Les besoins de financement semblent ainsi sous-estimés.

Sébastien GALLET (association fédérative des acteurs de l'ingénierie et du génie écologiques) s'interroge sur les moyens sollicités (notamment humains) dans le cadre de la mise en œuvre des actions proposées et souligne le manque de main-d'œuvre formée actuelle.

Pascale JOANNOT (Nouvelle-Calédonie) s'enquiert de la manière dont ces propositions pourraient être adaptées au statut particulier de la Nouvelle-Calédonie, qui souhaiterait d'ailleurs participer aux travaux relatifs à la SNB.

Denis GIROU (établissement public foncier et d'aménagement de Guyane) insiste sur la vigilance à apporter concernant les effets pervers de la territorialisation des mesures, notamment au sein de milieux tels que la Guyane.

Pascal FERREY (Chambres d'agriculture de France) souligne l'important besoin financier des agences de l'eau et déplore le manque d'informations portant sur ce sujet dans le rapport. Il regrette également que les sujets de pollutions diffuses liées aux résidus médicamenteux et de paiements pour services environnementaux n'aient pas été traités. Il s'enquiert de la part de subventions dommageables présente dans la somme de 6,7 milliards d'euros relative aux aides agricoles.

Bérangère COUILLARD indique que le sujet des aides agricoles ne sera pas traité en priorité, s'agissant de négociations très difficiles.

Jean-Philippe de SAINT-MARTIN (IGF) précise que la problématique liée aux départements d'outre-mer a été prise en compte.

Sampieru REPETTI-DEIANA (IGF) ajoute que la mission ne remet en cause ni le fonctionnement ni le financement des agences de l'eau. S'agissant des enjeux agricoles, il

rappelle que les subventions favorables ont également été comptabilisées. Il ne s'agit pas d'un rapport à charge.

Virginie DUMOULIN (IGEDD) explique que ce rapport a été élaboré notamment avec l'aide de l'ONB et s'est basé sur des études existantes. Certains sujets n'ont en effet pas été évoqués, car trop ciblés.

Valérie NOUVEL (Départements de France) rappelle qu'il est demandé depuis plusieurs années à ce que la taxe ENS ne soit pas incluse dans les calculs relatifs aux contrats de Cahors, limitant les dépenses de fonctionnement. Les départements sont contraints par un jeu d'arbitrage et ne peuvent pas affecter davantage cette recette à des actions en faveur de la biodiversité. Les collectivités locales attendent également davantage de moyens humains.

Guillaume SAINTENY (GS Conseil) suggère que les DREAL promeuvent ce rapport et que les collectivités territoriales concrétisent enfin les recommandations émises depuis des années concernant l'inventaire des subventions. Il rappelle également que le ministère peut utiliser les propositions relatives à la philanthropie qui lui ont été précédemment soumises. En outre, il remet en cause la méthode de calcul concernant les dépenses de logement dommageables. Il convient également de distinguer le calcul des subventions publiques dommageables en nature ordinaire de celui en nature protégée. Enfin, la surtaxation des terres agricoles est problématique et favorise l'artificialisation des sols.

Charlotte MEUNIER (Réserves naturelles de France) souhaite savoir si une présentation du rapport de la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) est prévue et appelle à la vigilance quant à sa territorialisation. Elle insiste également sur la nécessité de disposer rapidement d'une définition claire du titre de « protection forte ».

Yann WEHLING (Région Ile de France) s'étonne des propos de Bérangère Couillard quant à la non-crédation de nouvelles aires protégées en protection forte. Il rappelle l'importance de disposer de moyens humains afin d'œuvrer en faveur de la biodiversité. Enfin, il se réjouit de constater que le fonds vert fera l'objet de cofinancements et souhaiterait un retour de la part des préfets.

Michaël WEBER (Fédération des parcs naturels régionaux de France) insiste sur l'importance d'ancrer les PNR dans le réseau d'aires protégées avec l'aide de l'État. En outre, il convient d'augmenter, dans le budget de l'État, la part consacrée à la restauration et la préservation de la biodiversité. Il faut redéfinir les priorités.

Virginie DUMOULIN (IGEDD) explique que la mission a conscience des problématiques liées aux dépenses de fonctionnement, mais indique que ce rapport n'a pas pour objectif de réorganiser la situation. Il serait utile de disposer d'une meilleure visibilité quant aux financements dépensés par les départements. Par ailleurs, le rapport relatif aux aires protégées inclut bien les PNR dans le périmètre de la SNAP.

Sampieru REPETTI-DEIANA (IGF) précise que la méthode de calcul appliquée aux politiques de logement est partagée au sein des groupes de travail de l'État afin de quantifier la part artificialisante. D'une manière générale, le montant des subventions dommageables (hors agriculture) est sous-estimé. Par ailleurs, favoriser les cofinancements avec les régions et les autres niveaux de collectivités reste l'un des objectifs de la mission.

Isabelle LAUDON (WWF) demande si le rapport relatif au financement de la SNAP sera prochainement rendu public. De plus, elle souhaiterait disposer d'une version de la SNB intégrant une cible et un plan de réduction des subventions dommageables pour le mois de juin prochain. Elle demande également à ce que le prochain Projet de loi de finances (PLF) intègre une traduction substantielle. Enfin, elle suggère de réviser dès à présent le Plan stratégique national pour une entrée en vigueur en 2024.

Laurence ROUGER-DE-GRIVEL (MEDEF) regrette que le rapport mette en avant le manque de contributions des entreprises en faveur de la biodiversité, alors que le ministère de l'Environnement indique que 42 % de la somme dépensée en 2019 en matière de

protection de l'environnement sont issus des entreprises. Elle appelle également à la vigilance quant aux effets secondaires des subventions néfastes.

Sylvain BOUCHERAND (Chambre de commerce et d'industrie France) indique que le rapport mentionne la transformation des filières agroécologie et pêche. Il s'enquiert des secteurs de l'économie, industrie et services. Il demande également comment ont été traités les politiques d'innovation et l'investissement en termes de recherche et de développement dans le secteur privé, en faveur de la biodiversité.

François RIEUSSEC (UNAM) souligne l'importance de la question de l'accès aux aides dans le cadre des investissements dans les projets urbains. Par ailleurs, il considère que traiter le sujet des logements uniquement sous un angle quantitatif de densification d'économie n'est pas la solution. De plus, les réflexions quant à l'artificialisation des sols ne semblent pas abouties.

Bruno MOUNIER (Fédération des conservatoires d'espaces naturels) insiste sur l'utilité des ORE, dont l'efficacité sur la biodiversité est reconnue.

Virginie DUMOULIN (IGEDD) répond que l'ensemble des budgets publics a été examiné en détail, incluant donc les sujets relatifs notamment à l'innovation, mais certains secteurs manquent de données substantielles. Il est ainsi recommandé d'affiner le travail en matière de budget vert pour l'État et de mettre en place une politique en ce sens pour les collectivités.

Philippe VINÇON (IGF) souligne la nécessité d'équilibrer les dépenses favorables et défavorables, en intégrant notamment la biodiversité comme un des objectifs des politiques publiques. Par ailleurs, la direction générale des finances souhaite s'impliquer davantage dans les politiques d'évaluation des politiques publiques, notamment en termes d'impacts sur la biodiversité.

3. Validation des relevés de décisions des CNB pléniers des 18 octobre, 17 novembre et 6 décembre 2022 par Bertrand GALTIER – Votes

Le quorum est atteint.

Jean-François SILVAIN demande à ce que la mention stipulant que Bérangère Couillard ne peut s'engager à ce jour à exclure les EnR des zones de protection forte apparaisse dans la page 2 du procès-verbal du 6 décembre.

Bertrand GALTIER en prend note.

Le procès-verbal en date du 18 octobre 2022 est adopté à l'unanimité¹.

Le procès-verbal en date du 17 novembre 2022 est adopté à l'unanimité².

Le procès-verbal en date du 6 décembre 2022 est adopté à l'unanimité³.

¹ https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p_5490699&mids=&portlet=p_5257770&types=ALL&displayedPublication=186486253_DBFileDocument

² https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p_6006055&mids=&portlet=p_5257770&types=ALL&displayedPublication=186486335_DBFileDocument

³ https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p_6091742&mids=&portlet=p_5257770&types=ALL&displayedPublication=186773345_DBFileDocument

4. Présentation des candidatures pour compléter le bureau du CNB

Bertrand GALTIER explique que trois places au sein du bureau sont encore à pourvoir. Deux candidats (Yann DUBOIS de la Sablonnière, représentant de la Fédération nationale de la propriété rurale, et Sophie TUBIANA, représentante de la Fédération des parcs naturels régionaux) ont manifesté leur intérêt. Les votes seront ouverts du 2 au 5 février et les résultats seront communiqués le 6 février.

Yann DUBOIS de la Sablonnière et Sophie TUBIANA présentent tour à tour leur candidature.

Yann DUBOIS de la Sablonnière et Sophie TUBIANA sont élus membres du bureau à l'issue du vote électronique organisé du 6 au 12 février 2023.

5. Bilan du 2e anniversaire de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 – Information et discussion par Olivier THIBAUT, Directeur de l'eau et de la biodiversité

Support de présentation synthétique : https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p_6356634&mids=&portlet=p_5257770&types=ALL&displayedPublication=186385773_DBFileDocument

Document détaillé : https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p_6438153&mids=&portlet=p_5257770&types=ALL&displayedPublication=188535655_DBFileDocument

Olivier THIBAUT indique que l'objectif visant à définir 30 % du territoire national en aires protégées (dont la définition est internationale) a été atteint. En revanche, seuls 4,2 % (des 10 % déterminés) de la zone sont définis en tant que protection forte.

Par ailleurs, 67 % des 139 mesures inscrites dans le plan d'actions national 2021-2023 (par ailleurs prolongé jusqu'en 2024) ont été réalisés ou sont en cours, tels que :

- L'élaboration de chantiers techniques pour améliorer la qualité de gestion ;
- Le renforcement du contrôle dans les aires protégées ;
- Une sensibilisation environnementale (via notamment les aires marines et terrestres éducatives) ;
- Une implication internationale de la France ;
- Une augmentation des moyens humains et financiers.

S'agissant de la déclinaison territoriale de la SNAP, elle s'est réalisée conjointement avec les préfetures et conseils régionaux à travers l'élaboration de plans d'actions territoriaux sur 2022-2024. 332 projets ont déjà été réceptionnés.

Enfin, plusieurs axes d'amélioration ont été définis, à savoir :

- Définir clairement la notion de « protection forte » et la diffuser ;
- Se rapprocher de l'objectif fixé de 10 % du territoire en protection forte ;
- Renforcer la connectivité et la cohérence du réseau d'aires protégées (dans le contexte du changement climatique) ;
- Améliorer la qualité de la gestion des aires protégées ;
- Pérenniser le réseau d'aires protégées grâce à des financements adaptés.

Pascal FEREY insiste sur les départs de jeunes agriculteurs, réticents face aux règles contraignantes de gestion des territoires. Il s'interroge sur la manière de positiver les actions mises en place au sein d'un territoire à enjeux remarquables, au-delà des aspects financiers, et s'enquiert de la compatibilité entre développement économique et forte activité humaine. Il souhaiterait la mise en place, au niveau de la DEB, d'un suivi permanent des aspects à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Valérie NOUVEL fait part de l'inquiétude des populations concernées quant aux impacts sur les usages de cette notion au cas par cas de « protection forte », d'où l'importance d'en clarifier la définition rapidement.

Eric BRUA (Fédération des parcs naturels régionaux de France) explique que la notion de recherche de zones de protection forte semble plutôt bien perçue au sein des directeurs de PNR, certains souhaitant d'ailleurs en accélérer le processus. En outre, il regrette que la territorialisation de la SNAP se limite à la question de la recherche des zones de protection forte et ne traite pas de sujets complémentaires, tels que la compatibilité des politiques publiques avec les objectifs des aires protégées. Il insiste enfin sur la volonté des PNR de soutenir le travail des agriculteurs.

Didier BABIN s'enquiert des évolutions dans la mise en œuvre de la SNAP (et la prise en compte, au niveau national, des autres mesures de conservation efficaces par zone) à la suite de l'adoption de l'accord de Kunming-Montréal.

Sylvain BOUCHERAND s'interroge sur l'existence d'un bilan d'efficience entre les moyens mis en place et les effets attendus et souhaite des précisions sur l'adaptation au changement climatique.

Jean-François LESIGNE (CILB) aimerait qu'un état des lieux de la fonctionnalité de la Trame verte et bleue soit présenté. Il s'interroge également sur les moyens de génie écologique envisagés dans la mise en place de cette trame.

Loïc MARION (CNPN) considère que l'objectif fixé de 30 % n'est pas suffisant. Une exigence accrue du CNPN est ainsi nécessaire dans l'examen des futurs dossiers.

Jean-François SILVAIN insiste sur l'importance d'analyser la situation des aires protégées d'un point de vue scientifique. La limitation de l'activité humaine dans certaines zones permet en effet d'en favoriser la conservation.

François BONHOMME (CSRPN) regrette que la présentation n'ait quasiment pas abordé le point de la SNAP en mer et doute de l'efficacité des nouvelles zones de protection forte à créer en méditerranée. En outre, les pêcheurs peuvent également être des acteurs de la protection, si tant est qu'ils disposent de moyens suffisants.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS se demande si le fait que la France, au sein de l'Union européenne, dispose d'une définition qui lui est propre n'est pas problématique. De plus, les aires protégées non soumises à la notion de protection forte doivent absolument être positivement définies.

Guillaume SAINTENY regrette que le sujet des zones de protection faible n'ait pas été davantage abordé. Il suggère également de renforcer l'obligation de prise en considération des avis de l'ABF par les élus.

Sébastien GALLET déplore que certains territoires subissent les conflits politiques entre les départements et les régions, contraignant notamment les créations de réserves.

Olivier THIBAUT rappelle que l'enjeu principal, face à l'érosion de la biodiversité, est bien de réapprendre à comprendre la nature pour bien vivre avec. La SNAP y contribue, mais ne résout pas ce problème. En outre, communiquer sur la SNAP, ses enjeux et ses indicateurs permet de donner du sens à ce projet et de mobiliser les territoires. Par ailleurs, modifier la définition de « protection forte » semble à ce stade prématuré, mais il conviendra sans doute de la faire évoluer dans le futur. De plus, l'État est bien conscient que les PNR sont intégrés dans les catégories 1 à 5 de l'UICN. Un travail avec les régions est également primordial afin de valoriser la Trame verte et bleue. Enfin, il rappelle que le cas particulier de la méditerranée a fortement évolué dans le cadre de la SNAP. Le sujet de la protection des milieux marins sera d'ailleurs travaillé fin 2023 ou début 2024.

6. Stratégie nationale pour la biodiversité 2030

- Restitution des travaux du groupe de travail « Cibles & Indicateurs de la SNB »

Support de présentation : https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_5257771/fr/mtect-comite-national-de-la-biodiversite?documentKinds=&explorerCurrentCategory=p_6356634&mids=&portlet=p_5257770&types=ALL&displayedPublication=186385802_DBFileDocument

Dominique RICHARD (membre du bureau et copilote du GT) rappelle brièvement le contexte dans lequel s'inscrit la création de ce GT, sa constitution et ses objectifs.

François GAUTIER (OFB) présente ensuite le dispositif de suivi-évaluation, composé de trois niveaux :

- les indicateurs d'impact (au regard des trois finalités de la SNB, à savoir « 1. Protéger la biodiversité et lutter contre les pressions à l'origine de sa dégradation », « 2. Restaurer la biodiversité » et « 3. Vivre avec la nature et en valoriser les bienfaits pour l'Homme et la société ») permettant de caractériser les pressions ;
- les indicateurs de résultat des quinze objectifs permettant de caractériser l'activation des leviers pour réduire les pressions ;
- les indicateurs de mise en œuvre des 71 mesures définies.

Dominique RICHARD s'attarde sur la méthodologie de travail appliquée au niveau 1 et détaille les cinq pressions déterminées, à savoir :

- Changement d'usage des terres et des mers ;
- Pollutions ;
- Surexploitation du vivant ;
- Changement climatique ;
- Introduction et dissémination d'espèces exotiques envahissantes.

Pour chacune de ces pressions, et selon les trois finalités, les membres valident ou rejettent les thèmes, cibles ou indicateurs définis et présents dans la note « Cibles et Indicateurs » transmise par le ministère. Des mentions complémentaires peuvent également être proposées par le GT. Les débats, désaccords et remarques sont à chaque fois notifiés, de manière à ce que le travail puisse se poursuivre.

Elle liste quelques exemples correspondant à chacune des pressions.

François GAUTIER explique qu'une méthodologie de travail similaire a été appliquée au niveau 2, présentant quinze objectifs regroupés en cinq axes. Pour chacun de ces objectifs, les membres ont validé ou rejeté les thèmes, cibles ou indicateurs et ont parfois proposé des mentions complémentaires.

Il liste quelques exemples correspondant à certains objectifs.

Dominique RICHARD souligne l'importance d'avoir pu réaliser ce travail en amont de la finalisation de la SNB, bien que les délais aient été courts. Les réflexions émises par ce GT se sont notamment traduites par des reformulations, des propositions et la mise en évidence d'interrelations entre certains thèmes. Faute de temps, le GT n'a été en mesure ni de suggérer des cibles quantifiées ni de travailler sur une quinzaine d'indicateurs clés.

Pascal FERREY insiste sur l'importance du sujet de redevabilité. Par ailleurs, il ne partage pas le désaccord des membres du GT sur l'intégration du capital naturel dans la comptabilité des entreprises. Il regrette également l'absence de prise en compte des incidences climatiques (autres que liées à l'eau). Enfin, il appelle à la vigilance quant aux suggestions liées à l'agriculture biologique, qui manque de consommateurs.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS souhaiterait que le CNB recommande de mener à bien le travail (qui n'a pas pu aboutir) sur la définition des indicateurs clés.

Pascale JOANNOT se demande pourquoi les élus communaux, régionaux et nationaux ne sont pas ciblés dans l'objectif relatif à la sensibilisation des personnalités. Elle souhaite également savoir comment se mesure la division par dix du risque d'extinction de l'ensemble des espèces, faute d'inventaires de la biodiversité.

Denis GIROU regrette que les indicateurs et cibles définis ne soient pas forcément adaptés aux territoires d'outre-mer. Il suggère de mettre prochainement en place un GT relatif aux milieux tropicaux et manifeste son intérêt pour y participer.

Didier BABIN souhaite savoir si la SNB intégrera des plans d'actions et si ses cibles seront liées à celles des ODD. Il s'enquiert aussi de la possibilité de proposer des indicateurs existants qui n'ont pas été mentionnés dans la note.

Laurent COURBOIS (Fédération nationale des chasseurs) salue la publication du rapport sur le financement de la biodiversité et se réjouit de constater que la SNB se concentre sur de vrais enjeux de conservation. Il émet néanmoins des réserves sur les indicateurs « Espèces chassées et vulnérables » et « Prédateurs terrestres détruits intentionnellement et captures accidentelles ». La SNB ne doit pas opposer les acteurs de territoire. Enfin, la Fédération nationale des chasseurs propose d'ajouter un indicateur permettant de suivre l'investissement des usagers de la nature sur les territoires.

Rémi GUIDOUM (Fondation pour la nature et pour l'homme) souhaite savoir si un travail sur les macro-indicateurs de la SNB 3 sera réalisé et demande des précisions sur les indicateurs relatifs à l'artificialisation des sols.

Sylvie GILLET se réjouit que l'indicateur sur la directive CSRD ait été conservé et suggère de mettre en place un sous-groupe de travail permettant de travailler sur des indicateurs de quantification des impacts, risques et dépendances.

Loïc MARION souhaite savoir quand la saisine du CNPN aura lieu et si les membres peuvent émettre des suggestions en amont.

Guillaume SAINTENY émet des réserves sur les indicateurs retenus pour l'artificialisation des sols, qu'il considère davantage comme un indicateur de moyens, pour les captures accidentelles de cétagés, qui excluent les victimes par collision, et pour l'accès aux espaces protégés, difficiles à mettre en œuvre. Il regrette également que l'agroforesterie n'apparaisse pas.

Isabelle LAUDON se demande comment seront intégrés au texte final les indicateurs sur lesquels a travaillé le GT et demande un délai de quelques jours afin de faire part de ses remarques suite à la réception de la note actualisée. Elle suggère également d'approfondir la réflexion concernant l'indicateur sur les entreprises vis-à-vis de la CSRD et de la taxonomie et soutient la possibilité l'indicateur sur l'intégration du capital naturel. Enfin, elle souhaite que soit repris l'objectif européen de l'intégration de 10 % d'infrastructures agroécologiques.

Olivier THIBAUT rappelle qu'il convient de faire des choix en termes d'indicateurs. Il suggère que le CNB lui fasse un retour sur sa perception quant aux indicateurs clés, sans pour autant remettre en place un GT. Par ailleurs, les instances saisies disposeront d'au moins un mois pour rendre leur avis.

Dominique RICHARD indique que le choix final revient aux ministres. Les finalités et objectifs sont assez généraux et les mesures permettront sans doute de développer des actions adaptées, s'agissant notamment des territoires d'outre-mer. Elle suggère également de laisser quelques jours aux membres afin de recueillir leurs remarques sur la dernière note envoyée.

• Organisation des travaux ultérieurs par Pascal FERREY et François RIEUSSEC, copilotes de la Commission spécialisée « Stratégies »

Pascal FERREY souhaite que ces travaux s'organisent de manière efficace et rapide. Il aimerait que la commission soit composée d'une vingtaine de membres au maximum et que son champ d'actions soit élargi. Enfin, il souligne l'implication des collectivités et des élus.

François RIEUSSEC aimerait travailler à la mise en place d'une nouvelle relation entre la société et la biodiversité.

7. Conclusion

Bertrand GALTIER indique que les candidats intéressés pour participer au groupe de veille et d'échanges « Europe et international » et à la commission spécialisée « Stratégies » peuvent se manifester jusqu'au 3 février.

Les prochaines réunions du CNB auront lieu les 4 avril (sous réserve), 1er juin, 21 septembre et 5 décembre 2023.

Bertrand GALTIER remercie enfin les membres pour leur participation.

La séance est levée.